



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **2 novembre 2009**

Délibération n° 2009-1065

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : Maison des jeunes et de la culture (MJC) - Aménagement des espaces extérieurs - Recettes supplémentaires

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur Suchet

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 23 octobre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 3 novembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Lung, Longueval, Lyonnet, Morales, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémian.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Philip (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Passi (pouvoir à M. Plazzi), Mme Peytavin (pouvoir à M. Jacquet), MM. Blein (pouvoir à M. Ferraro), Auroy (pouvoir à M. Abadie), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Pierron), M. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Mmes Bargoin (pouvoir à M. Barthelémy), Chevallier (pouvoir à M. Coste), MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Flaconnèche (pouvoir à M. Appell), Genin (pouvoir à M. Le Bouhart), Mme Ghemri (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Lebuhotel (pouvoir à M. Chabrier), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Muet, Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Dubos), MM. Réale (pouvoir à M. Claisse), Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Serres (pouvoir à M. Roche), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Terracher (pouvoir à M. Lung), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bocquet, M. Dumas, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Kabalo, Mme Levy, M. Louis, Mme Palleja, MM. Pili, Touraine, Turcas, Vurpas.

Séance publique du 2 novembre 2009**Délibération n° 2009-1065**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Maison des jeunes et de la culture (MJC) - Aménagement des espaces extérieurs - Recettes supplémentaires**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 octobre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre du programme de rénovation urbaine conventionné avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru), et dans le cadre du grand projet de ville (GPV) de la commune de Rillieux la Pape, la Communauté urbaine aménage les abords de la MJC.

Le programme de travaux relatif à ce projet a fait l'objet d'une approbation par le Conseil communautaire du 9 mars 2009 qui a individualisé une autorisation de programme pour un montant de 900 000 € en dépenses et de 289 000 € en recettes (Anru, Région), portant à 1 090 000 € le montant total de l'autorisation de programme individualisée en dépenses sur l'opération.

Les travaux sont en cours et devraient s'achever au début de l'année 2010.

L'État a informé la Communauté urbaine que ce projet était retenu dans le cadre du plan de relance. Par ailleurs, la préfecture de région informe que, dans le cadre de la programmation complémentaire du Plan urbain intégré (PUI), une subvention Feder peut être allouée.

Le nouveau plan de financement, sur la base du coût des travaux et honoraires (maîtrise d'œuvre et CSPS), s'établit donc comme suit :

- Anru - Plan de relance	139 000 €
- Anru	139 000 €
- Région	150 000 €
- Europe - Feder	166 670 €
- Communauté urbaine	148 668 €

soit un total de 743 338 € HT, soit 889 032 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Prend acte de l'attribution par l'Anru au titre du plan de relance d'une subvention de 139 000 € pour les travaux d'aménagement des abords de la MJC de Rillieux la Pape.

2° - Approuve le nouveau plan de financement des travaux de cette opération :

- Anru - Plan de relance	139 000 €
- Anru	139 000 €
- Région	150 000 €
- Europe - Feder	166 670 €
- Communauté urbaine	148 668 €

3° - Autorise monsieur le président à :

a) - solliciter auprès de la préfecture du Rhône une subvention Feder d'un montant de 166 670 € au titre du PUI pour cette même opération,

b) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

4° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme global B-1. Favoriser la mixité, sur l'opération n° 1448 pour un montant complémentaire en recettes de 305 670 € sur le budget principal, répartie selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 139 000 € en 2009
- 166 670 € en 2010.

5° - Les sommes à encaisser seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2009 et 2010 - comptes 132 100, 132 700 et 458 2 à créer - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2009.